

Mémoire sur le projet de loi 124

La société québécoise a mis plus de trente ans à élaborer un réseau universel de garde éducative pour nos enfants et voilà que le projet de loi 124 aura un effet "tsunami" sur tout le réseau et plus particulièrement sur les services de garde en milieu familial.

D'une part la société québécoise s'apprête à passer une loi pour mieux protéger nos enfants qui sont sous la direction de la protection de la jeunesse alors qu'en même temps la loi 124 s'apprête à créer des bureaux coordonnateurs de garde en milieu familial qui seront tellement gros et ingérable que la porte est toute grande ouverte au laxisme. Nous ne comprenons pas pourquoi une refonte totale de l'ensemble du réseau est nécessaire alors qu'il fonctionne très bien. Pourquoi la ministre, Madame Thériault, ne s'emploie pas à tout simplement améliorer le réseau actuel là où il y a des lacunes plutôt que de mettre la hache dans ce qui fonctionne bien.

La ministre a-t-elle pris le temps de consulter les gens sur le terrain à savoir précisément ce qui devrait être modifié et de quel façon devrait-on le faire. Certes, il y a des centres de la petite enfance déficitaires, la ministre a-t-elle même chercher à savoir ce qui n'allait pas dans ces quelques établissements qui connaissaient des difficultés particulières et ponctuelles. Doit-on sacrifier tout un réseau pour autant ?

Espérons que le ministre de la santé et de l'éducation ne prennent pas exemple sur votre façon de faire.

De plus nous voyons ici un net recul sur la démocratie, sur la condition féminine et du droit de nos enfants ainsi que sur la confidentialité des informations personnelles.

Sophie Parent,
Membre du conseil d'administration
Du CPE Le Temps d'un Rêve